

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2021

Cf. document joint

2. Examen du rapport d'activité de l'exercice 2021

Cf. document joint

3. Examen des comptes de l'exercice 2021

Cf. document joint.

4. Ratification de la nomination de M. Sylvain ROBINEAU



Le Conseil d'Administration de l'AMPPS, réuni le 31 mai 2022, a approuvé le remplacement provisoire, conformément à l'article 8A des statuts, de Monsieur Stéphane CAPELLA par Monsieur Sylvain ROBINEAU en tant que membre du Conseil d'Administration pour la durée du mandat restant à courir soit, jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

M. Sylvain ROBINEAU est salarié de la Mutuelle MGEN depuis 17 ans. Titulaire d'un Master en économie, gestion de l'économie sociale et solidaire, il a été analyste et chef de projet à la Direction des opérations. Il est aujourd'hui Chef de produit Prévoyance et Epargne-retraite. Sa solide expérience et ses qualifications professionnelles sont un véritable atout pour notre association. Il remplit bien les conditions d'honorabilité définies dans le règlement de déontologie de notre association.

5. Information sur le transfert de la qualité de souscripteur de contrat groupe de Mutex Union vers l'AMPPS

Mutex Union est une Union de Mutuelles du livre 2 ayant souscrit pour ses mutuelles membres des contrats collectifs à adhésion facultative assurés par Mutex, tout comme l'AMPPS. L'arrêt de la commercialisation des produits souscrit par cette entité est prévu fin 2022, en prévision de sa dissolution, envisagée pour 2024. L'AMPPS s'est proposée pour accueillir certaines de ses mutuelles membres et leurs assurés, afin de leur permettre de continuer à bénéficier des avantages de ce mode de souscription.

Dans cet objectif, à compter de janvier 2023,

- *L'AMPPS sera souscriptrice de 3 nouveaux produits de prévoyance assurés par Mutex :*
 - *Une assurance temporaire décès (Protection Décès) proche de l'offre déjà souscrite par l'AMPPS (Assurance Décès, la convergence de ces 2 offres est envisagée pour 2024) ;*
 - *Une assurance incapacité, invalidité et temporaire décès à destination des salariés (Moduvéol salariés) ;*
 - *Une assurance dépendance (Edéo).*
- *L'AMPPS accueillera de nouvelles mutuelles membres, notamment : AMELLIS MUTUELLES, COMPLEVIE ASPBTP, AVENIR MUTUELLE, AVENIR SANTE MUTUELLE, M Comme Mutuelle, MUTAERO, MUTAME & PLUS, MUT'EST, et MUTUELLE UNION DES TRAVAILLEURS.*

Avec ces nouvelles offres et mutuelles membres, environ 34 000 adhérents/an devraient rejoindre l'AMPPS. En complément, environ 85 000 assurés de contrats souscrits par Mutex Union

AMPPS

rejoindront effectivement l'AMPPS au 1^{er} janvier 2024. Ils seront informés de leur transfert en 2023, à l'occasion de l'envoi de leur relevé annuel.

6. Information sur la mise en place d'un site internet AMPPS.

L'AMPPS vient de mettre en place son site internet. Hébergé par Mutex, il permet à notre association d'offrir à ses membres, à moindre coût, une information complète. Vous y trouverez toutes les précisions et documentations relatives au rôle et aux missions de l'association, à son cadre légal, à ses statuts, à ses instances et aux produits proposés.

Site internet : www.mutex.fr/ampps



7. Information sur le développement de l'AMPPS :

L'AMPPS a été créé fin 2020.

En avril 2021, la commercialisation de la première offre souscrite par l'AMPPS, l'Assurance Décès, a commencé. Cette offre est proposée par les mutuelles Mgen, Acoris, EMOA, Le Libre Choix et La Choletaise. A fin 2021, 6 291 assurés avaient rejoint l'AMPPS, à la souscription de cette offre.

En 2021, 1 146 assurés de l'Association de Prévoyance et de Solidarité des élus locaux (APS) détenteur du contrat Retraite des Elus locaux qui n'est plus commercialisé, ont également rejoint l'AMPPS. Ainsi, l'AMPPS comptait 7 537 assurés fin 2021.

En 2022, environ 13 000 nouveaux assurés devraient rejoindre l'AMPPS à la souscription de l'offre Assurance Décès. Ainsi, l'AMPPS devrait compter presque 19 000 assurés fin 2022.

En 2023, avec l'arrivée des offres et des mutuelles de Mutex Union ; plus de 34 000 nouveaux assurés devraient rejoindre l'AMPPS.

Au 1^{er} janvier 2024, environ 85 000 assurés de contrats souscrits par Mutex Union rejoindront également l'AMPPS. Ainsi, l'AMPPS devrait compter plus de 135 000 assurés début 2024.